

SEMESTRES 1 ET 2 MENTION ADMINISTRATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE PARCOURS AGE-RH / AGT

Modalités d'admission

■ de plein droit :

Les étudiants titulaires d'une licence AES de l'université de Bourgogne ou d'une autre université française.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Les titulaires d'une autre licence ou de tout autre titre reconnu équivalent (ces étudiants devront déposer leur demande qui sera traitée par une commission de validation d'acquis au mois de juin et au mois de septembre).

Procédure de validation des acquis et de l'expérience : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80).

Les étudiants étrangers ne possédant pas de diplôme français devront obligatoirement passer par la procédure du service des relations internationales de l'Université de Bourgogne.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances

SEMESTRE 1

PARCOURS AGE/GRH, AGT et option AGI

UE	disciplines	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE1 AGE/GRH et AGI AGT et AGI	Droit des affaires	24 h	12h	36h		CT + CC	10	10	20
	Economie publique	24 h		24 h		CT	10		10
	Théorie des organisations	24 h		24 h		CT	10		10
	Gestion des ressources humaines	20 h		20 h		CT	10		10
	Langue vivante		18 h	18 h		CC		10	10
TOTAL UE1 /60		92 h	30h	122 h	10		40	20	60
UE 2 AGE/GRH et AGI	Contrôle de gestion	20 h	12 h	32 h		CT + CC	20	10	30
	Marketing	24 h		24 h		CT	10		10
	Fiscalité d'entreprise	24 h		24 h		CT	20		20
TOTAL UE2 /60		68 h	12 h	80 h	10		50	10	60
UE 2 AGT et AGI	Gestion financière des collectivités territoriales	24 h	12 h	36 h		CT + CC	20	10	30
	Droit de la fonction publique	20 h		20 h		CT	10		10
	Développement local et intelligence économique	24 h		24 h		CT	20		20
TOTAL UE2 /60		68 h	12 h	80 h	10		50	10	60
UE 3 AGE/GRH AGT Unité d'expérience professionnelle	Stage en entreprise ou en collectivité publique					CC		30	30
	Méthodologie de l'expertise		10 h	10 h					
TOTAL UE3 /30			10 h	10 h	10			30	30

UE 3 option AGI	disciplines	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 3 AGE/GRH et AGI AGT et AGI	Management d'équipe interculturelle	12 h	16 h	28 h		CC		10	10
	Méthodologie de l'expertise		10 h	10 h					
	Droit européen des affaires Droit du Marché Commun	34 h		34 h		CT	10		10
		34 h		34 h		CT	10		10
TOTAL UE3 option AGI/30		80 h	26 h	106 h	10		20	10	30

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

TOTAL S1	AGE/ GRH/ et AGT 160 h Spéc AGI 240 h	AGE/ GRH/ et AGT 52 h Spéc AGI 68 h	AGE/ GRH/ et AGT 212 h Spéc AGI 308 h	30		AGE/ GRH/ et AGT 90 Spéc AGI 110	AGE/ GRH/ et AGT 60 Spéc AGI 40	AGE/ GRH et AGT 150
-----------------	--	--	--	-----------	--	---	--	--

SEMESTRE 2

PARCOURS AGE/GRH et AGT

UE	disciplines	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 4 AGE/GRH et AGT	Droit des affaires	24 h	12h	36h		CT + CC	10	10	20
	Economie publique	24 h		24 h		CT	10		10
	Protection sociale	30 h		30 h		CT	20		20
	Langue vivante		18 h	18 h		CC		10	10
TOTAL UE 4 /60		78 h	30 h	108 h	10		40	20	60
UE5 AGE/GRH	Marketing	24 h		24 h		CT	10		10
	Gestion financière	18 h	6 h	24 h		CT + CC	10	10	20
	Droit du commerce international	20 h		20 h		CT	20		20
TOTAL UE5 /50	Parcours	62 h	6 h	68 h	10		40	10	50
UE5 AGT	Théorie de l'Etat et de l'Administration	30 h		30 h		CT	20		20
	Droit de l'urbanisme	34 h		34 h		CT	20		20
	Politique urbaine	24 h		24 h		CT	10		10
TOTAL UE5 /50		88 h		88 h	10		50		50
UE6 AGE/GRH	Management d'équipe	12 h	16 h	28 h		CC		10	10
	Méthodologie de l'expertise		10 h	10 h					
	Psychologie du travail	10 h		10 h		CT	10		10
	Option (une au choix): Anglais renforcé		34 h	34 h		CC		20	20
	Vie Politique Nationale	34 h		34 h		CT	20		20
	Vie Politique Internationale Droit de l'Environnement	34 h 34 h		34 h 34 h		CT CT	20 20		20 20
TOTAL UE6 /40		22/56 h	60/26 h	82 h	10		10/30	30/10	40
UE6 AGT	Management d'équipe	12 h	16 h	28 h		CC		10	10
	Méthodologie de l'expertise		10 h	10 h					
	Sociologie des milieux	10 h		10 h		CT	10		10

	Option (une au choix): Anglais renforcé Vie Politique Nationale Vie Politique Internationale Droit de l'Environnement Institutions Administratives Approfondies		34 h	34		CC CT CT CT CT		20	20 20 20 20 20
TOTAL UE6 /40		22/56 h	60/26 h	82 h	10			10/30	30/10 40

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

	TOTAL S2	AGE 162/196 h /AGT 188/222 h	AGE 96/62 h /AGT 90/56 h	AGE 258 h /AGT 278 h	30		AGE /GRH et AGT 90/110	AGE /GRH et AGT 50/30	AGE /GRH et AGT 140
--	-----------------	-------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------	-----------	--	-------------------------------	------------------------------	----------------------------

SEMESTRE 2

Spécialisation AGE/GRH AGI ou AGT AGI

UE	séjours	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 4, UE 5 et UE 6 Séjour en Europe	Allemagne (Iéna, Goettingen, Mayence)								
	Ecosse (Edimbourg)								
	Espagne (Cordoue)								
	Slovaquie (Bratislava)								
Séjour en Asie	Chine (Chongqing Pékin)								
	Japon								
TOTAL UE 4, UE 5 et UE 6					30				140

TOTAL S2					30				140
-----------------	--	--	--	--	-----------	--	--	--	------------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

● Sessions d'examen

Le contrôle des aptitudes et des connaissances intervient selon des modalités qui combinent contrôle continu et examen final, sauf pour les étudiants salariés et assimilés qui peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et se trouvent de ce fait soumis au régime spécial.

La notation continue comprend les notes obtenues à partir d'exercices écrits et oraux dans le cadre de travaux dirigés et d'examens partiels effectués en cours d'année, dans les mêmes conditions que l'examen final. La pondération des notes est fixée chaque année par le responsable de l'enseignement et portée à la connaissance des étudiants lors des premières séances de travaux dirigés.

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire. Deux absences injustifiées par matière et par semestre font perdre le bénéfice du contrôle continu. Le candidat sera déclaré défaillant et aucun calcul de note ne sera fait pour la ou les sessions concernées.

Les étudiants sont informés des coefficients affectés aux Unités d'Enseignement et du contenu du présent règlement de contrôle des connaissances. Ils ont droit à la communication de leurs notes. Après l'affichage des résultats, ils peuvent, à leur demande, consulter leurs copies et avoir un entretien avec l'enseignant.

Deux **sessions** d'examens sont organisées pour chaque semestre. La 2^e session a lieu en septembre. Pour être inscrits aux examens, les étudiants doivent s'inscrire aux options à des périodes dont les dates sont communiquées sur les panneaux d'affichage.

A la 2^{ème} session, l'étudiant conserve les notes du semestre acquis et/ou des UE acquises dès la 1^{re} session ainsi que toutes les notes de contrôle terminal égales ou supérieures à la moyenne dans les UE non acquises. Les notes de contrôle continu sont aussi conservées d'une session à l'autre qu'elles soient supérieures ou inférieures à la moyenne.

A la suite des deux sessions d'examens, l'étudiant ajourné conserve définitivement le semestre acquis et/ou les UE acquises lors des deux sessions. L'étudiant ne conserve aucune note de contrôle terminal ou continu, même supérieure à la moyenne, dans les UE non acquises.

1.1 RÉGIME NORMAL

Les enseignements - tous semestriels - sont sanctionnés par un examen final (sous forme écrite ou orale) et/ou une note de contrôle continu.

1.2 RÉGIME SPECIAL

Bénéficient de ce régime, sur demande au Directeur de l'institut d'AES au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année et sur présentation de justificatifs :

- les salariés, les mères ou pères de famille élevant seuls un ou plusieurs enfants, les handicapés physiques, moteur ou sensoriels, le sportifs de haut niveau. La direction de l'IAES peut décider de soumettre au régime spécial les étudiants qui ont eu plus de 8 absences justifiées. Ce régime se traduit par la suppression de tout contrôle continu et la dispense de l'obligation d'assiduité aux séances de travaux dirigés. Le contrôle comporte des épreuves écrites ou orales pour tous les enseignements.

Les étudiants astreints au régime spécial, et qui en ont la possibilité, sont instamment invités à assister aux cours magistraux et travaux dirigés. Il leur est conseillé de contacter d'autres étudiants pour se procurer plans de cours, bibliographies, documents traités en TD.

1.3 RÉGIME ERASMUS

Un régime spécial d'études est prévu pour les étudiants qui participent à un programme d'échanges inter-universitaires à l'étranger dans le cadre ERASMUS.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20. L'année est validé si la moyenne générale des semestres pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Contacts

Responsables du diplôme : Cécile CASEAU-ROCHE - AGE/RH
Patrice RAYMOND - AGT
Olivier CAMY - AGI

Secrétariat-scolarité : Catherine CORSERET 03.80.39.53.19 secretariat.aesdijon@u-bourgogne.fr

Composante de rattachement : UFR Droit et Science Politique <http://www.u-bourgogne.fr/ufr-juridique>